

	FICHE DE POSTE
Division du 1 <sup>er</sup> degré – DPE1D / dep@ac-mayotte.fr	Instituteur Animateur Informatique
<p><b>Constitution du dossier :</b>  Une lettre de motivation (deux pages maximum), un Curriculum vitae (3 pages maximum), le dernier rapport d'inspection récent ou PPCR.</p> <p>Le dossier de candidature précisant en objet le profil de la candidature est à adresser à la DPE1D en l'envoyant, sous couvert du supérieur hiérarchique, aux adresses électroniques suivantes :</p> <p>email : <a href="mailto:dep@ac-mayotte.fr">dep@ac-mayotte.fr</a> et <a href="mailto:mvt1d@ac-mayotte.fr">mvt1d@ac-mayotte.fr</a></p> <p style="color: green;">Date limite d'envoi du dossier : 22/04/2025</p>	

<p><b>Personnel concerné</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Enseignant du premier degré titulaire</li> <li>- Procédure de recrutement : poste soumis à un entretien préalable.</li> </ul> <p><b>Cadre</b></p> <p>Placé sous l'autorité du Directeur Académique des services de l'éducation nationale, membre de l'équipe de circonscription, l'instituteur, animateur est un enseignant qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur.</p> <p>Son action s'inscrit dans le cadre des programmes et priorités nationales, du programme de travail académique, départemental et des axes de l'action conduite par l'I.E.N.</p> <p>L'IAI est affecté à plein temps auprès de l'IEN. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.</p> <p><b>Description du poste</b></p> <p>L'action de l'instituteur Animateur Informatique est essentiellement une action de terrain, une aide et un accompagnement des enseignants.</p> <p>Il fait partie de l'équipe de formateurs de circonscription. Il est également membre de l'équipe de formateurs académiques coordonnée par le Délégué Académique au Numérique.</p> <p>L'IAI est spécialisé dans le numérique et peut ainsi se consacrer à ce domaine.</p> <p>Il doit faire avancer les usages pédagogiques en fonction de l'évolution très rapide de la technique.</p> <p><b>Missions du poste</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer au développement et à l'impulsion des actions ayant recours au numérique, dans le cadre des programmes scolaires.</li> <li>• Accompagner les enseignants pour mettre en œuvre ces actions afin de faire évoluer leurs pratiques.</li> <li>• Inscrire les démarches proposées dans le cadre de la polyvalence du maître et dans une approche multi media (audiovisuel, informatique et internet).</li> <li>• Intervenir en classe aux côtés des enseignants, pour la concrétisation d'un projet pédagogique incluant le numérique.</li> <li>• Participer à la définition d'une politique d'école dans le cadre de son projet et en fonction des axes prioritaires du</li> </ul>
---

projet académique (participation aux conseils de maîtres, de cycles), afin d'intégrer de la manière la plus pertinente possible, le volet numérique dans le projet d'école.

- Recenser et diffuser les démarches d'apprentissage efficaces faisant appel aux technologies nouvelles.

- Conseiller l'IEN dans le domaine concerné, en plaçant son action dans le cadre du programme de travail de circonscription dans le respect des orientations nationales et académiques.
- Apporter une aide technique de premier niveau dans le cadre de base élèves 1D, d'Affelnet 6-ème, ...
- Se tenir informé des innovations pédagogiques, règlementaires et techniques en matière d'usages numériques.
- Assister les écoles dans les domaines juridique, déontologique et d'équipement en matière de numérique. Assurer le suivi de projets d'équipement informatique initiés par les collectivités territoriales, en lien avec la DANE.
- Participer à des groupes de travail départementaux pour intégrer l'usage du numérique de façon transversale aux divers champs disciplinaires.

Compétences attendues

- Avoir une expérience significative de l'utilisation pédagogique du numérique.
- Être capable de travailler en équipe.
- Concevoir et conduire des actions de formation pour les enseignants.
- Faire preuve d'une grande disponibilité.

### Conditions d'exercice

- La charge de travail de l'instituteur animateur informatique dépasse le simple cadre des heures scolaires. Il est en effet appelé à participer à des réunions de concertation se déroulant sur le temps de pause, le soir, le mercredi, voire durant les congés. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.

- L'instituteur animateur informatique participera :

- Aux réunions de conseils de cycles et / ou de maîtres permettant de réguler l'action ou le suivi pédagogique,
- D'impulser une dynamique d'enseignement – en présence ou en suppléance de l'IEN dans le cadre des évaluations d'école ;
- Aux réunions d'équipe de circonscription permettant de réguler le pilotage, l'accompagnement et le suivi des écoles en faveur de la réussite scolaire ;
- Aux réunions départementales relevant de la mise en œuvre de la politique éducative, pour lesquelles il aura été désigné) pour porter la mission qui lui échoit ou pour représenter l'IEN ;
- Aux réunions partenariales impliquant une représentation de l'équipe de circonscription et / ou de l'IEN.
- Il contribuera par son action à renforcer au sein de la circonscription les attendus définis par l'IEN au regard des indicateurs de pilotage.